



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 229

Novembre 2017



RECENSEMENT de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr

Du 18/01/2018 au 17/02/2018

La Commune de CHAUCHÉ a besoin d'agents recenseurs pour la période du 18 Janvier 2018 au 17 Février 2018. Si vous êtes disponibles, intéressés, et motivés, merci de venir vous faire connaître dès à présent au Secrétariat de la Mairie, par téléphone (02.51.41.83.09.), ou par mail (mairie-chauche@wanadoo.fr).

Réunion de Conseil Municipal du 27 Octobre 2017

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BOURASSEAU Isabelle, CAUNEAU Hubert, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, POTIER Richard, RICHARD Marie-Laure.

ABSENTS EXCUSÉS : BONNAUD Alain qui a donné pouvoir à POTIER Richard, DA CRUZ Eric qui a donné pouvoir à MERLET Christian, FAUCHARD Ghislain qui a donné pouvoir à GUILBAUD Hervé, FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à LUCAS Martine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILBAUD Hervé



Restaurant Scolaire

Attribution et autorisation de signature du marché de préparation fourniture de repas et entretien des locaux – Comité de gestion - Point sur la reprise du personnel de Familles Rurales

1/ Marché de préparation fourniture de repas : Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, décide de confirmer l'avis de cette dernière et d'attribuer le marché, pour son offre de base (2 services, 1 site « Restaurant Scolaire »), à l'entreprise SAS RESTORIA, aux prix unitaires H.T. indiqués ci-après :

Repas enfant : classe maternelle	Repas enfant : classe primaire	Repas adulte	Repas enfant : Accueil de Loisirs (mercredi et petites vacances)	Repas Centre de Loisirs (vacances d'été)	Repas adulte : Accueil de Loisirs et Centre de loisirs
3.00 €	3.15 €	3.50 €	3.32 €	3.32 €	3.50 €

2/ Comité de Gestion : Le Conseil Municipal décide que le comité de gestion sera composé de la façon suivante :

- 3 membres du Conseil Municipal (membres de la Commission Affaires Scolaires)
- 1 membre du personnel communal (qui s'occupe du pointage)
- 2 parents d'élèves de maternelle et 2 parents d'élèves de primaire
- 2 membres de l'Association Accueil et Loisirs (Centre Périscolaire/Centre de Loisirs)
- La Société représentée par le Responsable, accompagné du cuisinier et de la diététicienne.

3/ Point sur la reprise du personnel de Familles Rurales :

Le Conseil Municipal décide de faire appel au Cabinet Atlantic-Juris représenté par Maître TERTRAIS, spécialiste en Droit Public, pour assister la Commune dans les démarches en relation avec l'association Familles Rurales et, avec pour objectifs d'accompagner l'association pendant la transition liée à la reprise de l'important service « Restaurant Scolaire » par la Commune au 1/1/2018, nécessitant une nouvelle organisation et donc une définition précise des postes et des affectations, de définir les modalités de financement et de partenariat à venir, et de préserver les deniers publics.

4/ Information diverse – Organisation du temps méridien avec l'école St Christophe : Pour permettre la réalisation de 2 services sur le site du Restaurant Scolaire, au 1^{er} Janvier 2018, un temps méridien d'1 h ½ est nécessaire, alors qu'il est d'1h ¼ actuellement. Après échange avec les représentants de l'école St Christophe, le Conseil Municipal émet un avis favorable au planning envisagé et à la prise en charge par la Commune du ¼ d'heure supplémentaire réalisé par 4 ATSEM de l'école St Christophe, estimé à 2300 €.

❑ Q.H.E. Le Hameau des Prés

Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal confirme sa décision du 30 Juin 2017 validant l'avant-projet et les montants précisés ci-après :

Enveloppe HT de travaux Mission Maîtrise d'œuvre (fixation du forfait définitif) :

Tranche ferme (Phases 1a et b et 2) : 383 330 € HT (taux 7.45 %) / Tranche optionnelle 1 (Phases 3) : 104 629 € HT (taux 8.45 %)

Enveloppe totale HT avec les réseaux souples et réseau d'eau :

Tranche ferme (Phases 1a et b et 2) : 467 932 € HT / Tranche optionnelle 1 (Phase 3) : 149 655 € HT, soit un total de 617 587 € HT

❑ Urbanisme

PLUiH - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Après présentation par M. le Maire du projet de PADD qui comprend 3 axes déclinés chacun en 3 orientations :

Axe 1 – Réinventer les CENTRES

- Orientation n°1 : Recentrer les fonctions
- Orientation n°2 : Réinvestir les potentiels
- Orientation n°3 : Rassembler les habitants

Axe 2 : Un équilibre intercommunal à construire collectivement

- Orientation n°1 : Recomposer le territoire
- Orientation n°2 : S'approprier les ressources du territoire
- Orientation n°3 : Proportionner les besoins en matière de mobilité

Axe 3 : Une ouverture sur le territoire élargi à optimiser

- Orientation n°1 : Conjuguer les facteurs de réussite économique
- Orientation n°2 : Coordonner les actions menées sur le plan touristique
- Orientation n°3 : S'emparer de son territoire pour le révéler sur l'extérieur

Synthèse du débat :

Suite aux précisions apportées sur :

- les critères cumulatifs qui ont permis de déterminer, différencier les villages (villages = construction nouvel habitat dans les « dents creuses »), des hameaux et à l'information que 7 villages ont été déterminés pour l'ensemble du territoire, dont 2 à Chauché (La Brossette et La Coumaillère-La Bichonnière),
- les hameaux et écarts qui seront zonés en A ou N bénéficieront de la possibilité de construction d'annexes et d'extension de l'existant et les granges pourront changer de destination, sous conditions,

la déclinaison des enjeux est claire et certaines orientations sont en adéquation avec les démarches initiées par la Commune de CHAUCHE notamment dans le cadre de son projet « Commerces et halles Place des Jardins » et le futur Quartier d'Habitations Ecologiques.

❑ Communauté de Communes du Pays de ST FULGENT-LES ESSARTS

Approbation du rapport de la CLECT - Groupement de commandes - Fourniture de papier

1/ Commission Locale d'Evaluation des Charges

Transférées (CLECT) : La CLECT s'est réunie le 10 Octobre 2017 afin de valoriser les charges transférées par les Communes dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes du Pays de DE SAINT-FULGENT et du Pays des ESSARTS, d'évaluer les corrections fiscales applicables, d'évaluer les charges relatives aux compétences : contribution au SDIS, éducation routière, espace Gaston Chaissac, et du transfert de l'intégralité des zones d'activité économique et de la voire d'intérêt communautaire à vocation économique. Le rapport établi est approuvé par l'assemblée.

2/ Groupement de commandes – Fourniture de papier :

Le Conseil Municipal, afin de profiter de tarifs avantageux, décide d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de papier constitué par la Communauté de Communes du Pays de ST FULGENT-LES ESSARTS.

❑ Aménagement de la RD 37 - Rue du Rocher

Etude d'avant-projet – Convention de maîtrise d'œuvre avec l'A.S.C.L.

Dans sa prospective 2017-2020, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire l'aménagement de la RD 37 Rue du Rocher, à savoir :

- ☞ la réalisation de plusieurs aménagements de sécurité en entrée de l'agglomération,
- ☞ la réalisation de trottoirs aux normes PMR,
- ☞ la réalisation de cheminements doux piétons et cycles,
- ☞ la réalisation d'aménagements paysagers,
- ☞ la réalisation d'espaces de stationnements.

Aussi, il confie la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la RD 37 depuis l'entrée de l'agglomération jusqu'au carrefour avec la RD 7 – Etude d'avant-projet à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée.

❑ Salles communales - Mise à disposition

Convention avec « Chauché T'TRAILS » pour le local 4, sous-sol, Salle des Etoiles de Fruchet – Convention avec la Société de Chasse pour le local de « l'alambic »

Le Conseil Municipal valide :

- La convention d'utilisation du local n°4 (sous-sol de la salle des Etoiles de Fruchet) par l'association « Chauché T'Trails »,
- La convention d'utilisation du local « alambic » par la société de Chasse « La Saint Hubert ».

❑ Ecole Publique de ST DENIS LA CHEVASSE

Participation pour l'année scolaire 2016-2017

Le Conseil Municipal accepte de verser une participation de 4 026 € pour six élèves scolarisés pour cette période.

☐ Ecole Privée Notre Dame de ST DENIS LA CHEVASSE

Participation pour l'année scolaire 2016-2017

Pour l'année scolaire 2016-2017 pour 7 élèves de CHAUCHE (2 en maternelle et 5 en primaire), le Conseil Municipal, accepte de participer à hauteur de 2 925 € soit 585 € (à l'identique du forfait versé à l'école St Christophe) pour chacun des 5 enfants scolarisés en primaire.

☐ Informations diverses

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 29 Septembre 2017

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des propriétés sises à La Brossette.

Marchés HT signés depuis le 02 Octobre 2017

02/10/2017	FAUCHET SARL Habillage trottoir Scoubidou	852.57
03/10/2017	MANUTAN Collectivités Serviettes de table pour restaurant scolaire	574.80
05/10/2017	YESS ELECTRIQUE Décoration lumineuse Salle Arc en Ciel	435.32
05/10/2017	ADG Environnement Busage Fossé Village de la Chapelle	1045.60
05/10/2017	ADG Environnement Travaux drainage cheminement piétons Rue du Pin Parasol	640.55
06/10/2017	YESS Electric Illuminations Halles Place des Jardins	985.35
10/10/2017	SAFE Contrat de maintenance des extincteurs	515.57
13/10/2017	ADG Environnement Fauçage des accotements (70 heures)	2380.00

16/10/2017	CHANT DE LA PIERRE 18 Livres pour mariages	360.00
17/10/2017	BAILLY QUAIREAU Matériel portatif (scie circulaire, découpeur ponçeur, meuleuse,	890.70
17/10/2017	CITY PRO Formation Conduite en sécurité de grues auxiliaires	430.00
17/10/2017	CITY PRO Formation conduite en sécurité des tracteurs	1200.00

Prochaine séance du Conseil Municipal :
Vendredi 24 Novembre 2017
à 20h30.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi, de 11h00 à 12h00, sans rendez-vous.

Pas de permanence les Samedis 23 et 30 Décembre 2017.

Le Secrétariat de la Mairie sera exceptionnellement fermé les Samedis 23 et 30 Décembre 2017

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – ÉLECTIONS DU 20 OCTOBRE 2017

Sont élus au C.M.J. 2017/2018 : Emilie BARON, Manon BARON, Emeline BARREAU, Simon BARREAU, Alexandre BLANCHARD, Juliette CHAMPAIN, Anaïs JAUD, Bastien RAMBAUD, Léane REMAUD.

Adultes : M. le Maire, Isabelle BOURASSEAU, Stéphanie GABORIEAU, Ghislain FAUCHARD, Lydie FROUIN, Marina BIOTEAU



Projets 2017/2018 :

- **Environnement :** Mettre une grande boîte à l'école pour donner des livres au lieu de les jeter.
- **Entraide :** Faire un don pour aider les îles françaises touchées par la tempête.
- **Loisirs, culture :** Organiser une soirée cinéma.
- **Sécurité :** Revoir certains passages piétons.

REMERCIEMENTS JOURNÉE DES BÉNÉVOLES

La Municipalité tient à remercier les bénévoles ayant participé à la journée du 19 Octobre 2017 avec notamment au programme les aménagements paysagers du centre-bourg et l'entretien du cimetière, toujours dans une ambiance conviviale !



OFFRE D'EMPLOI RESTAURANT SCOLAIRE

La Commune de CHAUCHÉ recherche **3 agents** afin d'assurer la surveillance et le service pour le Restaurant Scolaire, à raison d'1h ½ par jour, soit 6 heures par semaine, pendant la période scolaire.

Les candidatures sont à adresser à la Mairie.

Date prévue du recrutement : 08 Janvier 2018

Date limite de candidature : 07 Décembre 2017



PACS DEPUIS LE 1^{er} NOVEMBRE 2017

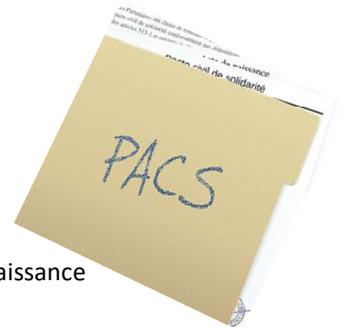
Depuis le 1^{er} Novembre 2017, l'enregistrement des Pactes Civils de Solidarité (PACS) (déclaration, modification, et dissolution) a été transféré à l'Officier d'Etat Civil de la Mairie. Le lieu d'enregistrement du PACS est maintenant la Mairie du lieu de résidence commun des futurs pacsés, les conditions et pièces demandées restent les mêmes :

Conditions pour conclure un PACS :

- Les partenaires doivent fixer leur résidence commune dans la commune
- Les partenaires doivent être majeurs
- Ne pas être déjà mariés ou pacsés
- Ne pas avoir entre eux de liens familiaux
- Etre juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions)
- Peuvent être français ou étranger

Pièces à fournir :

- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie de votre lieu de naissance
- Copie des pièces d'identité en cours de validité
- Déclaration conjointe de conclusion d'un PACS (modèle Cerfa n°15725-01) signée des 2 partenaires
- Convention de PACS (modèle Cerfa 15726-01) ou sur papier libre qui sera signée le jour de l'enregistrement
- Acte de mariage avec mention de divorce (si absence de mention sur l'acte de naissance)
- Acte de décès du précédent conjoint si nécessaire



Dépôt du dossier en Mairie par un des deux partenaires ou les deux AVANT LE 15 DE CHAQUE MOIS, puis rendez-vous fixé par la Mairie LE 1^{er} SAMEDI DU MOIS SUIVANT (sous réserve des possibilités du service) pour la signature de la convention de PACS en présence des 2 partenaires obligatoirement.

APPEL À BÉNÉVOLES



Depuis le 1^{er} Septembre 2017, la restauration scolaire se déroule sur 2 sites (Rest'o Chaud, et la Salle Arc en Ciel). Afin d'étoffer notre équipe de bénévoles, **nous recherchons des bénévoles éventuellement intéressés pour assurer le service**, de 11h30 à 13h30, le Lundi, Mardi, Jeudi, et Vendredi, **bien entendu selon votre convenance et vos disponibilités, aucune obligation d'être présent pour chaque service de la semaine !**

Merci de vous rapprocher du **Centre d'accueil et de loisirs « Les Scoubidoues » (2, Impasse de la Petite Maine – 02.51.41.82.54.)** ou de la **Mairie (8, Rue de la Petite Maine – 02.51.41.83.09.)**.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous êtes nouvel arrivant ? Vous avez déménagé au sein de CHAUCHÉ ?

Pensez à venir vous inscrire sur les listes électorales en Mairie **AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2017**. Vous devez alors vous munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) et d'un justificatif de domicile récent (facture EDF, avis d'imposition, ...). Vous pouvez également télécharger le formulaire sur le site internet du Ministère de l'Intérieur ou de l'INSEE (mots clés : formulaire liste électorale). Il faudra ensuite déposer ou envoyer le formulaire signé en Mairie, accompagné des pièces justificatives précitées.



RÉFORME DE LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

« Le renouvellement de sa carte grise sans bouger de chez-soi »



Depuis le début de l'année 2017, l'État modernise les démarches liées aux titres réglementaires que sont : la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire et la carte grise (certificat d'immatriculation).

Les mairies ont d'ores et déjà mis en place les nouvelles procédures relatives à la délivrance de la carte d'identité et des passeports. Il s'agit à présent de rénover les démarches liées au certificat d'immatriculation.

Désormais, la quasi-totalité des démarches liées au certificat d'immatriculation sont accessibles en ligne grâce des télé-procédures adaptées, sur le site de l'ANTS (<https://immatriculation.ants.gouv.fr>) via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Liste des démarches ouvertes à la télé-procédure :

- demande de duplicata ;
 - en cas de perte ;
 - en cas de vol ;
 - en cas de détérioration.
- demande de changement d'adresse ;
- demande de changement de titulaire ;
- déclaration de cession de véhicule.

Pour les personnes ne disposant pas d'un ordinateur ou peu à l'aise avec Internet, **des points numériques** sont installés à la Préfecture, à la Sous-préfecture des SABLES D'OLONNE et à la maison de l'État - Sous-préfecture de FONTENAY-LE-COMTE. Les points numériques permettent d'accompagner les usagers et d'accéder aux sites Internet spécialisés dans les démarches en ligne. Ils offrent la possibilité de scanner des documents et d'imprimer les justificatifs de réception des dossiers. Un médiateur numérique peut assister les usagers dans la réalisation de leurs télé-procédures si nécessaire.

PARC ÉOLIEN DE CHAUCHÉ – MISE EN SERVICE

Le parc éolien de CHAUCHÉ est entré en exploitation fin Octobre 2017. Il est possible que certaines habitations soient impactées par des problèmes de réception télévisuelle.

La société Energie-Team, gestionnaire du parc, met en place un suivi de ces problèmes TV par le biais d'une **fiche de renseignements mise à disposition des riverains concernés au Secrétariat de la Mairie**. Suite à ces problèmes, une constatation puis une intervention d'un professionnel pourront être programmées.

TRANSPORT SCOLAIRE – SÉCURITÉ DES ENFANTS

L'hiver approche et les jours raccourcissent. Le jour se lève de plus en plus tard le matin et se couche de plus en plus tôt le soir. Pour la sécurité de vos enfants qui utilisent le bus pour se rendre aux collèges D'ESSARTS EN BOCAGE, **vous pouvez retirer gratuitement un brassard réfléchissant** à l'accueil de la Communauté de Communes (2 rue Jules Verne – SAINT FULGENT). **En cas d'impossibilité à aller le retirer à la Communauté de Communes**, quelques exemplaires seront disponibles au Secrétariat de la Mairie. **Plus d'informations à transports@ccfulgent-essarts.fr ou au 02.51.43.85.88.**



CONSTRUCTION/RÉNOVATION DE VOTRE HABITAT : AIDES INTERCOMMUNALES

Afin de soutenir les projets de construction et de rénovation des habitants de la Communauté de Communes du Pays de SAINT FULGENT-LES ESSARTS, les élus ont mis en place des aides qui peuvent concerner les travaux suivants :



- la mise aux normes de l'assainissement individuel (**Communauté de Communes SAINT FULGENT-LES ESSARTS – 02.51.43.81.61.**),
- la restauration du patrimoine privé, rénovation des façades, construction ou rénovation pour l'accessibilité, (**SOLiHA – 02.51.44.95.00. – permanences sur RDV les 2^{èmes} et 4^{èmes} Vendredis après-midi de chaque mois**),
- Les travaux d'économie d'énergie (**ELISE – 02.51.08.80.88 – permanences sur RDV les 2^{èmes} et 4^{èmes} Vendredis après-midi de chaque mois**).

Vous pouvez retrouver les formulaires, les conditions d'éligibilité et les procédures sur le site : www.ccfulent-essarts.fr - rubrique « Urbanisme-Habitat », ou en contactant le service Habitat de la Communauté de Communes au 02.51.43.81.61. Également, pour des conseils juridiques, financiers, ou fiscaux relatifs à l'habitat, vous pouvez contacter l'Adile de la Vendée (02.51.44.78.78. – permanence sur rendez-vous le 3^{ème} Jeudi matin de chaque mois).

INFORMATION IMPORTANTE : Toute demande doit être effectuée AVANT la réalisation des travaux.

REMANIEMENT DU CADASTRE

Sur le territoire de la Commune déléguée de BOULOGNE – ESSARTS EN BOCAGE

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la Commune déléguée de BOULOGNE – ESSARTS EN BOCAGE, sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués (chaque propriétaire recevra un relevé mentionnant la désignation de toutes les parcelles réputées lui appartenir). Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé **à la Mairie de la Commune déléguée de BOULOGNE, du 19 Octobre 2017 au 20 Novembre 2017 inclus, aux horaires d'ouverture de la Mairie.** Les géomètres se tiendront à leur disposition pour leur fournir toutes les indications utiles, et recevoir leurs observations verbales ou écrites aux dates et horaires suivants : 17/11/2017 et le 20/11/2017, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le 18/11/2017, de 9h00 à 12h30.

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203

☎ 02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
le Samedi de 9H00 à 12H00.

(L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).

Fermeture le Samedi 11 Novembre 2017 et fermetures exceptionnelles les Samedis 23 et 30 Décembre 2017.

Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)

11, Rue des Forêts – Parc d'activité
Polaris – 85110 CHANTONNAY

☎ 02.28.15.31.50.

AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.

Horaires d'ouverture :

Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,
Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.

AGENCE FERMÉE :

Samedi 11 Novembre 2017, Mardi 14 Novembre 2017, Jeudi 30 Novembre 2017 et du Mardi 26 Décembre 2017 au Mardi 02 Janvier 2018 inclus. Les usagers devront se rendre au bureau de poste des ESSARTS – ESSARTS EN BOCAGE.

PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30 à 11h

Seulement sur RDV : ☎ 02.28.85.76.00.

Les mardis de 9h30 à 12h
au centre médico-social de ST FULGENT

Tous les matins de 9h30 à 12h au centre
médico-social
de MONTAIGU ☎ 02.51.94.16.70.

HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE à CHAUCHÉ,

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30

au centre périscolaire
« Les Scoubidou ».

Renseignements : ☎ 02.51.34.26.28.

Mme CANTELOUBE /
☎ 06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ

Le Jeudi une semaine sur deux

De 8h45 à 12h30 :

Jeudis 16 Novembre et 14 Décembre

2017 au centre périscolaire « Les

Scoubidou » - UNIQUEMENT SUR

INSCRIPTION au

☎ 02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF

Annulation le matin même :

☎ 07.87.71.97.48

ADMR

Comité de secteur du Pays
de ST FULGENT - LES ESSARTS

18 Rue des Tilleuls - 85250 SAINT FULGENT

☎ : 02.52.61.47.46.

Mail : paysdestfulgent@admr85.org

Permanences téléphoniques du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 13h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil physique est assuré à l'adresse ci-dessus les Lundi et Vendredi matins, de 9h à 12h.

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h

Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous munir d'une carte qui est à demander à la Communauté de Communes du Canton de ST FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT ☎ 02.51.43.81.61.



Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **02.51.44.55.66.**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09 , pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.			
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre	06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h		02.51.46.28.83

VACCIN CONTRE LA GRIPPE SAISONNIÈRE

Votre cabinet infirmier vous propose des permanences exceptionnelles, au 16 Rue du Centre à **CHAUCHÉ :**

Le Jeudi 16 Novembre

Le Jeudi 23 Novembre

Le Jeudi 30 Novembre

De 11h30 à 12h00

Possibilités pendant les permanences habituelles du Lundi au Samedi de 8h à 8h30.

Ou au 1 Rue de l'Étang, à **LA RABATELIÈRE :**

Le Samedi 18 Novembre

Le Samedi 25 Novembre

Le Samedi 2 Décembre.

De 11h30 à 12h00

Possibilités pendant les permanences habituelles du Lundi au Samedi de 7h30 à 7h45.

Ou à un autre moment, au cabinet ou à domicile sur RDV au 06.24.83.68.04. ou 07.85.55.29.44.

MOREAU Marie, CHATELLIER Séverine et JUCHEREAU Mylène, Infirmières

MESSAGES DES ORGANISMES

DÉCLARATION DE RÉCOLTE ET DE PRODUCTION DE VINS

Depuis la campagne 2015/2016, vous ne recevez plus chez vous de déclaration de récolte sous format papier. **Depuis le 1^{er} Janvier 2017, cette déclaration doit être obligatoirement souscrite en ligne via le site Prodouane.**

Pour transmettre par internet vos déclarations, il suffit de vous connecter au portail **Prodou@ne** à l'adresse suivante <https://pro.douane.gouv.fr> afin :

1. **D'ouvrir un compte Prodou@ne** en complétant la fiche d'inscription et de l'activer
2. **D'être habilité à la télé procédure** par votre centre de viticulture

Pour déclarer votre récolte, le formulaire et sa notice sont accessibles sur **Prodou@ne/services disponibles/viticulture « RECOLTE »/documentation. La télé déclaration de récolte doit être effectuée avant le 10 Décembre 2017.**

ASSOCIATION RÉEL

Vous recherchez un emploi !

Pour un complément, une reprise d'activité ou encore construire un nouveau projet professionnel, Réel recrute pour des postes de :

- Services en cantine et périscolaire
- Entretien et nettoyage de bureaux
- Entretien des espaces verts
- Services à la personne

Tél : 02-51-46-48-38
contact@reel-ges.fr



tous les jeunes ont de l'avenir!

mission locale Haut Bocage

FLASH sur La Garantie Jeunes



- Construire son projet professionnel
 - Se former
 - Travailler
- Une équipe à votre écoute - Un accueil individualisé

Jeunes de 16 à 25 ans

- Ni scolarisés
- Ni en emploi
- Ni en formation
- Sans soutien familial
- Avec de ressources inférieures au plafond RSA
- Motivés et volontaires

L'objectif

- Entrer dans la vie active
- Accéder à l'**autonomie sociale** et à un **emploi**
- Multiplier les situations professionnelles

L'accompagnement

- Un suivi Mission Locale (accompagnement intensif en collectif et en individuel)
- Des immersions en entreprises
- Un accompagnement global (emploi, logement, santé)
- Une allocation en appui de l'accompagnement

Contact : Siège : Mission Locale du Haut Bocage - Rue de l'Etendue - 85500 LES HERBIERS - ☎ 02 51 66 81 15 - contact@mlhb.fr - www.missionlocaleduhautbocage.com / **Antenne de MONTAIGU** : 74 avenue Villebois Mareuil - ☎ 02.51.46.46.10 / **Permanences** : **POUZAUGES – ST FULGENT – MORTAGNE – ROCHESERVIERE** (sur rendez-vous)

PARCOURS DE LA 2^{ème} CHANCE - POUR UNE 2^{ème} CHANCE, FAITES LE PREMIER PAS !

Construisez pas à pas votre projet professionnel : Vous bénéficiez d'une formation à temps plein de Janvier à Juin. Vous avancez à votre rythme et selon votre niveau dans des ateliers individualisés avec des remises à niveaux (français, mathématiques, culture générale et compétences numériques), de la culture professionnelle & techniques de recherche d'emploi, des immersions en entreprises ...

Vous validez ainsi au fur et à mesure chaque connaissance acquise et construisez l'attestation de compétences qui vous sera délivrée. Vous alternez systématiquement des périodes en centre de formation et en entreprises à travers des stages pour découvrir des secteurs d'activité afin d'acquérir de l'expérience professionnelle et, surtout, trouver le métier qui vous ira ! De plus, vous serez accompagné d'un parrain ou d'une marraine issue du monde de l'entreprise pour vous aider dans votre projet.

Les conditions d'éligibilité :

- Vous avez plus de 18 ans et moins de 31 ans
- Vous avez quitté depuis plus de 6 mois une formation ou êtes en rupture professionnelle
- Vous êtes inscrit comme demandeurs d'emploi
- Vous résidez en Vendée



Les + :

- La Certificat professionnel : CléA
- Le diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Le permis de conduire B

Pour vous renseigner sur la localisation des parcours et vous inscrire : 08.00.88.19.00 (numéro vert, appel gratuit depuis un fixe).

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ/INPES – LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

- Faites vérifier et entretenir : chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver
- Utilisez dehors : appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes
- Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson
- Aérez au moins 10 min. par jour



www.prevention-maison.fr



MESSAGES DES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHÈQUE « AU PLAISIR DE LIRE » - S.O.S. BÉNÉVOLES



S.O.S. : la bibliothèque de CHAUCHÉ RECRUTE d'URGENCE des bénévoles pour assurer les permanences.

Vous êtes jeune retraité(e), mère au foyer, jeune adulte – voire ado - ou simplement salarié avec l'envie de participer à la vie de la société chauchéenne.

Vous pouvez trouver votre place parmi notre équipe pour recevoir nos lecteurs lors des permanences. Nul besoin de diplômes : seulement le goût des livres et du contact.

La mise en réseau courant 2018 – qui va couvrir les 13 bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays de ST FULGENT-LES ESSARTS - est un formidable outil culturel pour nos

concitoyens, et nous vous proposons de participer à cette aventure.

Contacts : Céline MERLET (02.51.40.56.28), Gisèle DELANGLE (02.51.41.93.08.)

Ou pendant les heures d'ouverture au public : Lundi : 16h30-18h00 / Mercredi : 14h30-16h30 / Samedi : 10h15-12h15

USC FOOTBALL – SOIRÉE LANDAISE

USC Football

Samedi 18 novembre

Salle ARC EN CIEL

SOIRÉE LANDAISE

Apéritif
Assiette Landaïse
Confit de Canard
Dessert



Sur place - à partir de 19h00
)) adulte 18€ - enfant 8€ ((
A emporter - à partir de 19h00
)) adulte 14€ - enfant 8€ ((

PARTENAIRE DE LA VIE SPORTIVE

**Crédit Mutuel
OCEAN**
www.cmocan.fr

+ d'informations, contactez : Pascal (06 17 78 02 63) / Cyril (06 21 90 78 27)

SOLIDARITÉ TRANSPORTS – CONCOURS DE BELOTE



CONCOURS DE BELOTE

Tarif : 8€ par personne

SAMEDI 18 NOVEMBRE 2017

A partir de 13H30

A LA SALLE des Charmilles

SAINT ANDRE GOULE D'OIE

LOTS : BŒUF/PORC

BAR - PATISSERIE

Organisé par l'association

Solidarité Transports

U.C.A.C. – CALENDRIER 2018 & MARCHÉ DE NOËL



L'Union des commerçants, artisans et industriels de CHAUCHÉ est heureuse de vous offrir le calendrier 2018. Celui-ci reprend toutes les dates connues à ce jour des manifestations des associations de la Commune.

L'UCAC vous invite, également, à son **marché de Noël le Samedi 9 Décembre 2017** au « **Domaine de l'Oiselière** » à partir de **10h**, en présence du Père Noël.

USC TENNIS DE TABLE – CONCOURS DE BELOTE

**Concours de belote (sans annonce) organisé par l'USC Tennis de table
Samedi 30 Décembre 2017, à la salle Arc en Ciel (CHAUCHE)**

Inscription à partir de 13h45

Début du concours à 14h30

Nombreux lots à gagner



BCCFV – COLLECTE DE PAPIERS

Amis Licenciés, Amis Parents, Amis Supporters,

Le BCCFV (Basket CHAUCHE CHAVAGNES ST FULGENT Vendée) organise les **27 et 28 Janvier 2018 une collecte de papiers collective** (sur CHAVAGNES EN PAILLERS). Cette action s'inscrit dans le cadre de la labellisation du club « ECO-CITOYEN ».

Commencez dès à présent à conserver vos prospectus, vos magazines, vos journaux...



COLLECTE DE PAPIERS

Commencez à mettre de côté :

- Prospectus, Magazines, Journaux, Publicités...
- Quand : SAMEDI 27 JANVIER 2018 de 10h à 18h
DIMANCHE 28 JANVIER 2018 de 10h à 13h
- Où : Complexe sportif – Chavagnes en Pailles

Ec Acti n

Action menée par le club de basket BCCFV dans le cadre de la labellisation « Eco-citoyen »

Pour tout renseignement : contactez le chargé de communication au : 06.17.24.54.77

Nous comptons sur vous tous,
Licenciés et autres volontaires !!

Amicalement,
Le BCCFV

Date à retenir à suivre:

Le 10/02/2018

**Tartiflette du club sur
CHAUCHE**

PAYS DE SAINT FULGENT-LES ESSARTS
VENEZ VISITER NOS ENTREPRISES



Vous êtes nos invités !



Du **13** au **18** novembre 2017
Visitez nos entreprises
 au Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts

Gratuit - Réservations obligatoires
 par téléphone au **02.51.43.81.61**

Programme complet sur www.ccfulent-essarts.fr



VOIR AUTREMENT – 24 NOVEMBRE 2017

VOIR AUTREMENT

Vous êtes ou vous connaissez
 des personnes aveugles ou malvoyantes ?

Venez nous rencontrer le
vendredi 24 novembre 2017
 à **LA ROCHE SUR YON** de 9h à 16h30
 à la salle des fêtes du Bourg-sous-la Roche
 80 rue Emile Baumann, Bourg-sous-la Roche
 85000 LA ROCHE SUR YON

Conférences
 sur la déficience
 visuelle

Ateliers et stands d'information

Conférences et déjeuner
 sur inscription.
 Repas facultatif : 5 €, règlement à l'inscription

- par email à vision.vendee@gmail.com
- par courrier : règlement ACGAO, 1 rue des Brunelleries, 49513 ANGERS Cedex 9
- Par téléphone : 06 45 87 96 78

Réponse souhaitée
 avant le 15 novembre



Découvrez les **aides et solutions**
 pour améliorer l'**autonomie**
 des personnes déficientes visuelles.

SECOURS CATHOLIQUE – PORTES OUVERTES



Dimanche 19 novembre 2017



de 10h à 18h

« Portes ouvertes »

au local du Secours Catholique

rue Ste Marie à Chavagnes

à l'occasion de la

« Journée nationale du Secours Catholique »

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY

L'Association Valentin Haüy représente et regroupe près de 300 personnes aveugles et malvoyantes sur le département de la Vendée. **Objectifs :** Rompre l'isolement par des rencontres amicales et des activités diverses, Faciliter l'autonomie dans la vie quotidienne, Accéder à la vie sociale et culturelle.

Actions :

- Soutien moral, aide aux démarches administratives
- Fourniture de matériel d'usage courant muni d'une synthèse vocale
- Apprentissage de l'écriture et de la lecture Braille
- Mise à disposition d'une bibliothèque sonore et d'une bibliothèque en Braille
- Edition du « Point Lumineux », journal sonore bimestriel sur CD
- Apprentissage du maniement des outils informatisés équipés d'un navigateur vocal
- Soutien aux personnes pouvant se réinsérer dans le monde du travail
- Participation aux réunions de travail sur l'accessibilité des espaces publics et administratifs et du transport des personnes handicapées
- Rencontres amicales (loisirs, voyages culturels) avec les équipes d'animation
- Activités culturelles, ludiques et sportives (pétanque adaptée, piscine, randonnée, bricolages, sophrologie...)
- Soutien au centre de distribution de travail à domicile pour le paillage et le cannage des sièges (dépôt à l'AVH). Cela donne du travail à 6 personnes handicapées sur le département.

Voyants, nous avons besoin de votre concours pour faire connaître notre association à toutes les personnes non et malvoyantes, y compris dans les maisons de retraite ou foyers logements, pour contribuer à l'animation d'un secteur départemental, pour accompagner, conduire nos membres à leurs rencontres AVH, pour donner votre voix pour enregistrer des livres sur support audio.

Nos coordonnées : Association Valentin Haüy - Comité de Vendée - 39bis, rue de la Marne –

BP 639 - 85016 La Roche-sur-Yon cedex - Tél : 02 51 37 22 22 - Courriel : comite.vendee@avh.asso.fr - Site : <http://larochesuryon.avh.asso.fr>

Permanences du Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h00

Reconnue d'utilité publique en 1891, habilitée à recevoir



LE CODE DE LA ROUTE/RUE ÉVOLUE

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Vous avez peut-être constaté l'apparition sur certains feux tricolores de petits panneaux triangulaires avec un vélo jaune : ils sont destinés aux cyclistes. Cette signalisation leur permet de franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons.



Le saviez vous ?

En évitant des arrêts répétés, cette mesure facilite la circulation du cycliste ; son trajet en ville devient plus fluide et plus rapide. Elle lui permet aussi de s'engager au moment le plus opportun et ainsi de se soustraire à des situations dangereuses, comme se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.



Le cédez-le-passage cycliste aux feux

Les réflexes à adopter

Automobilistes et piétons, ne soyons pas surpris si un cycliste franchit un feu rouge : en présence de cette signalisation, il le fait en toute légalité. Cyclistes, effectuons cette manœuvre avec prudence et respectons en toute circonstance la priorité accordée aux autres usagers, en particulier aux piétons qui traversent.



➕ Pour en savoir plus ... consultez le site internet : voiriepour tous.cerema.fr

© Cerema, septembre 2017

Distribution du prochain bulletin les 09 et 10 Décembre 2017. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail avant le Samedi 02 Décembre 2017.